



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – quatre, le 15 juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 8 juillet 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emile BUCH, Maire.

Présents : Emile BUCH, Valérie CHALLON, Michel MARTOIA, Patrick GUIGNIER, Valérie ESCOFFIER, Lucie BALMET, Marijane GEISSLER, Dominique PICA VEZ, Michel PLEUCHOT,

Excusés : Elodie JODAR, pouvoir donné à Valérie CHALLON
Michel JEANNIN, pouvoir donné à Michel MARTOIA
Nathalie COLONEL, pouvoir donné à Dominique PICA VEZ

Absents : Philippe LUYAT, Frédéric MAUGIRON, Sandrine BOSCARO

Nombre de suffrages exprimés : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° D_08_15072024

08. Convention de prestations de services « intervention musicale à l'école de Susville » avec Angeline MERE – Année scolaire 2024-25

Le Maire rappelle au Conseil municipal les interventions auprès des élèves de Susville depuis Janvier 2022 d'Angeline MERE pour l'éducation à la musique, à raison de 3 heures par semaine.

Il propose de conventionner de nouveau avec Angeline MERE, intervenante musique en auto-entreprise pour un coût horaire **établi à 50 € sur une base de 26 séances** sur l'année scolaire 2024-2025. Le montant total de l'intervention pour cette période serait donc de 3 900 € (50€ x 3h x 26 semaines).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Accepte cette proposition d'intervention pour un montant de 3 900 € pour 26 séances sur l'année scolaire 2024-2025,

Autorise le Maire à signer la convention avec Angeline MERE pour l'année scolaire 2024-2025,

Dit que la convention susmentionnée sera annexée à la présente délibération.

Le Maire,
Emile BUCH

Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission à la Préfecture
et de la publication sur le site internet
de la commune www.susville.fr
le 17 juillet 2024.
Le Maire, Emile BUCH.

